

**ETAMPES**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Révisé le 13 décembre 2023  
 091-219102233-20231213-VI-DEL-2023-109-DE  
 Date de télétransmission : 15/12/2023  
 Date de réception préfecture : 15/12/2023

Date de convocation : 7 décembre 2023

Délibération n° VI-DEL-2023-109

Date d'affichage : 7 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 24

Votants : 31

**Objet : Motion de soutien aux personnels grévistes de la compagnie Francilité Ouest Essonne**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 décembre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Franck MARLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

M.	Franck	MARLIN	Maire
Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
Mme	Maïram	SY	6 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

**ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :** M. Fouad EL M'KHANTER représenté par M. Franck MARLIN, Mme Nathalie PABOUDJIAN représentée par M. Dramane KEÏTA, Mme Fatos KEBELI représentée par Mme Françoise PYBOT, M. Olivier SIGMAN représenté par M. Medhi MEJERI, M. Gilles BAYART représenté par Mme Virginie TARTARIN, Mme Emmanuelle ROYERE représentée par M. Mostefa GHENAÏM, M. Tarik MEZIANE représenté par Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG

**ETAIENT ABSENTS :** MM Maxime MARCELIN, Gérard HEBERT, Mmes Kadiatou LY, Sana AABIBOU.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Franck COENNE.

Madame GIRARDEAU expose ce qui suit :

Les organisations syndicales de la compagnie Francillité Ouest Essonne, filiale du groupement Lacroix Savac qui exploite le réseau de bus desservant l'Etampois, ont déclenché un mouvement de grève depuis le 28 novembre dernier, qui entraîne des perturbations aussi bien sur les lignes régulières que sur les circuits spéciaux scolaires.

Les personnels mobilisés, qui réclament une revalorisation salariale à la hauteur de leur engagement et déplorent une nette dégradation de leurs conditions de travail consécutivement au changement de délégataire, dénoncent un manque de considération et d'écoute de leur direction dans le cadre de la négociation des accords de substitution et sont en outre confrontés à une absence de continuité et de stabilité extrêmement préjudiciables parmi leurs interlocuteurs, trois Directeurs s'étant succédés depuis la création de la filiale.

Or, il apparaît que les intéressés se heurtent à l'intransigeance et à l'inflexibilité de leur direction, qui apparaît en outre à ce jour sourde aux démarches entreprises par les élus locaux et aux propositions de médiation, posture susceptible de conduire à une prolongation et à un durcissement de ce conflit social qui s'avèreraient particulièrement pénalisants pour les voyageurs impactés.

**CONSIDERANT** le rôle prépondérant d'Île de-France Mobilités qui, en sa qualité d'autorité organisatrice ayant désigné cette société dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des lignes de bus, doit assumer l'ensemble de ses responsabilités afin que les justes préoccupations des personnels soient entendues et satisfaites en vue de la reprise rapide du trafic,

**CONSIDERANT** l'impérieuse nécessité de garantir, à travers l'instauration d'un dialogue social fluide et harmonieux, des conditions de travail et un niveau de rémunération adéquats aux personnels chargés de l'accomplissement de cette mission de service public essentielle afin d'assurer la qualité de service légitimement attendue par les usagers des transports publics,

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'adopter cette motion et d'entreprendre toute démarche et action utiles auprès de la direction de la société Francillité Ouest Essonne ainsi que d'Île-de-France Mobilités afin de parvenir à une prompte résolution de ce conflit en vue d'une reprise pérenne du trafic, au regard des répercussions subies par les différentes catégories d'usagers.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

Par 28 voix **pour** (MM MARLIN, EL M'KHANTER, DALLERAC, JOSSO, NOLLEAU, MEJERI, ZOGBA, COENNE, SIGMAN, HILLAIRE, CORBEL, BAYART, JULISSON, GHENAIM, MMES GIRARDEAU, AABIBOU, PYBOT, LEROY, AÏD, MASURE, SY, DELAGE, KEBELI, PABOUDJIAN, COMMEIGNES, BINET-DEZERT, ROYERE, TARTARIN) et 3 ne prenant pas part au vote (MM MEZIANE, TURLLOTTE, MME TRAN QUOC HUNG).

**La motion est approuvée.**



Franck MARLIN  
Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : .....18 DEC 2023..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.